

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Délibération**
n° 2024 - 057

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 17 Octobre

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CATHERINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY.

Nombre de
Conseillers
en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Octobre 2024

Présents : 10

PRESENTS : Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Christophe DUMAS, Patrice GRANGE, Ghislaine DIDIER-BERHIER

Votants : 11

EXCUSE : Adrien JACQUET donne procuration à Lucien DERFEUILLE, Pierre DUSSURGEY

ABSENTE : Séverine LE SCOUR SOTIN

Secrétaire de séance : Ghislaine DIDIER

OBJET : RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la Salle des Fêtes pour l'année 2025 comme suivant :

- Repas de famille - Mariages
 - location 1 jour : jour de semaine ou samedi ou dimanche 320.00 €
 - location 2 jours / week-end 400.00 €
- Repas - repas dansant - concerts - randonnée pédestre - théâtre - forum et autres manifestations des sociétés ou associations 130.00 €
- Concours de belote - Loto 70.00 €
- Fête des Classes gratuit
- Toutes manifestations organisées par l'Ecole Publique Les Deux Versants l'Ecole privée St Jean-Pierre Néel, la Bibliothèque, l'OGEC, L'APEL et l'Amicale Laïque gratuit
- Apéritif lors de mariage 100.00 €
- Verre de l'amitié lors d'un décès gratuit
- Apéritif pour une association 50.00 €
- Evènements culturels organisés par une association de la CCMDL ou d'une commune voisine 150.00 €
- Manifestations à but caritatif ou solidaire sur avis de la commune gratuit
- Caution par manifestation 550.00 €
- Caution pour prêt de la salle à titre gratuit 550.00 €
- Caution pour utilisation de la cour de l'école privée (après autorisation de l'OGEC ou l'AGPOSEC) 100.00 €
- Le réfectoire ne sera plus loué
- En cas de location avec « prête nom » avérée, la caution sera retenue.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE à l'unanimité** les tarifs annoncés.
- **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2025

Le Secrétaire de séance


Ghislaine DIDIER

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le MAIRE,


Pierre DUSSURGEY